

Affaire suivie par : SL
Téléphone : 04 67 61 63 84
Mél : sgc-rh-recrutement@herault.gouv.fr

Montpellier, le 24 mai 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer Région Occitanie – session 2024

Le préfet de l'Hérault

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 fixant les modalités d'ouverture du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer - région Occitanie – session 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

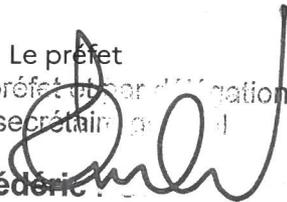
ARRETE

Article 1 : Madame Tiphaine AUBERT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer – secrétariat général commun départemental de l'Hérault, assure la présidence du jury de recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer – région Occitanie – session 2024.

Article 2 : sont désignés membres du jury :

- Madame Cécile LOUVET, attachée d'administration de l'État – préfecture de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien VIGNAL, capitaine de police – direction nationale de la police aux frontières Sète
- Monsieur Philippe LALLOUE, greffier en chef – tribunal administratif de Montpellier,
- Monsieur Patrice BIRYCKI, adjudant-chef – groupement de gendarmerie départemental de l'Hérault
- Monsieur Christophe BENETEAU, commandant de police – direction départementale de la police nationale de l'Aveyron.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric